



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

DELIBERATION N° DELIB-2025-156

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Au titre de l'exercice clos, le compte administratif fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement.

- Budget principal :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2023 (002)	2 006 701,05 €
Recettes de fonctionnement 2024	19 677 681,85 €
Dépenses de fonctionnement 2024	- 19 261 588,54 €
Résultat	2 422 794,36 €

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **2 422 794,36 €**.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 est calculé comme suit :

Solde d'exécution 2023 (001)	1 970 832,40 €
Recettes d'investissement 2024	4 046 899,55 €
Dépenses d'investissement 2024	- 4 905 522,69 €
Sous – total du solde d'exécution 2024	1 112 209,26 €
Reste à réaliser 2024 (en dépenses)	- 2 125 778,11 €
Reste à réaliser en 2024 (en recettes)	2 146 558,12 €
Si négatif = Besoin de Financement	
Si positif = Excédent de financement	1 132 989,27 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de **1 132 989,27 €**.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget principal de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	200 000,00 €
Compte 001 : Solde d'exécution N-1 :	1 112 209,26 €
Compte 002 : Excédent reporté :	2 222 794,36 €

- Budget annexe Transports :

La section de fonctionnement figurant au compte administratif 2024 est équilibrée (71 008,48 € en dépenses et en recettes). Le résultat est donc nul.

La section d'investissement présente un solde positif de 299 291,68 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 299 291,68 €.

- Budget annexe Pompes funèbres :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2023 (002)	23 849,45 €
Recettes de fonctionnement 2024	1 714,17 €
Dépenses de fonctionnement 2024	- 0,53 €
Résultat	25 563,09 €

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres fait apparaître un résultat excédentaire de 25 563,09 €. La section d'investissement présente un solde nul, calculé comme suit :

Solde d'exécution 2023 (001)	0,00 €
Recettes d'investissement 2024	0,00 €
Dépenses d'investissement 2024	- 0,00 €
Résultat d'investissement	0,00 €

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget annexe Pompes Funèbres de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Compte 002 : Excédent positif reporté 25 563,09 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11,

Considérant que les comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'AFFECTER** pour le budget principal les résultats 2024 comme suit :
 - Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 200 000,00 €
 - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 1 112 209,26 €
 - Compte 002 : Excédent reporté : 2 222 794,36 €
- D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

- D'AFFECTER** pour le budget annexe Transport les résultats 2024 comme suit :
 - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 299 291,68 €
- D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Pompes funèbres les résultats 2024 comme suit :
 - Compte 002 : Excédent positif reporté : 25 563,09 €
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à a bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET